

## FORMULAIRE DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

## Date limite de versement : 31 mai 2022

L'Ecole d'Ingénieurs de PURPAN est habilitée à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage (13%) et figure sur la liste préfectorale de la région Occitanie.

Raison sociale	
N° SIRET	Code NAF
Adresse	
Code Postal	Ville
Référent Taxe	
Fonction	
Email	Téléphone
Versement	
Au bénéfice de	AEAP École d'Ingénieurs de PURPAN
Adresse 75 Voie du TOEC - BP 57611 31076 Toulouse Cedex 3	
N° SIRET 776 9	44 142 00012 Code UAI 0310154Z
IBAN FR76 1310	6005 0018 0730 2321 181 BIC AGRIFRPP831
Montant en chif	fres
<u>Mode de règlement</u>	
□ Chèque n°	Banque
Date / /	Ordre E.I. PURPAN
	N° SIRET de l'entreprise à mentionner au dos du chèque
□ Virement	Libellé TA22 + N°SIRET  N° SIRET indispensable pour identifier le versement
	Signature et cachet de l'entreprise
Fait à	
Le / /	

À retourner à l'adresse suivante : Ecole d'Ingénieurs de PURPAN – Service comptabilité - 75 Voie du TOEC - BP 57611 31076 Toulouse Cedex 3 comptabilite@purpan.fr – 05.61.15.30.30 / 07.62.05.69.43

Un reçu libératoire vous sera adressé courant juillet 2022.